



42574 - Erreur dans l'orientation vers la Qibla

question

Des voisins m'ont informé que je me trompais dans la direction que je fixais comme état celle de la Qibla dans mes prières et qu'elle ne correspondait pas à celle retenue pour la mosquée d'à côté. Me fondant sur cette information, j'ai changé de direction pendant des mois et jusqu'au Ramadan suivant. Et puis j'ai découvert une nouvelle fois que la première Qibla était la bonne. Comment juger les prières faites alors qu'on vise une Qibla erronée ? J'espère recevoir une réponse car je suis perplexe. Merci bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Bien s'orienter vers la Qibla est une condition de validité de la prière. Tout fidèle qui veut entrer en prière doit veiller à s'orienter vers la Qibla avec précision, soit en se fiant aux instruments conçus à cet effet, si on en dispose, soit en se référant aux informations reçues de gens sûrs qui habitent sur place et possèdent des connaissances en la matière.

Ce qui arrive souvent dans le cas que vous avez évoqué est qu'on dévie légèrement la Qibla. Cette légère déviation peut souvent être source d'hésitations et d'inconfort pour les habitants d'une localité car il s'agit d'un écart auquel on fait rarement attention. Si c'est bien cela qui vous est arrivé et que l'écart entre les deux directions était minime, cela ne représente aucun inconvénient et n'entraîne pas la caducité de vos prières. En effet, ce qui est demandé au fidèle éloigné de la Kaaba est d'en viser la direction mais pas l'édifice lui-même. Sous ce rapport, at-Tirmidhi (342) et Ibn Madjah (1011) ont rapporté un hadith d'Abou Hourayrah selon lequel le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **L'espace entre le Levant et le couchant constitue une Qibla.** (jugé authentique par al-Abani dans al-Irwaa).



Dans Subul as-salaam (1/260), as-Sanaani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) écrit: **Ce hadith indique qu'on est tenu de nous orienter vers la Direction et non vers l'Edifice lui-même, quand on n'est pas en mesure de le viser précisément** Ceci s'atteste dans des arguments parmi les quels figure ce hadith rapporté par al-Bokhari (144) et par Mouslim (264) à partir d'un autre hadith d'Abou Ayoub (P.A.a) selon lequel le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Quand vous voulez déféquer ou uriner, ne faites pas face à la Quibla et ne lui tournez pas le dos non plus , mais orientez vous vers le levant ou vers le couchant.**

Dans son commentaire sur al-Oumdah, cheikh al-islam (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) écrit: « Ceci explique clairement qu'en dehors du couchant et du levant toute autre direction visée revient à faire face à la Quibla ou à lui tourner le dos. Le discours est adressé aux habitants de Médine et à ceux de leur zone selon le consensus qui s'est dégagé au sein des Compagnons (P.A.a) . C'est dans ce sens qu'Omar dit: **L'espace entre le couchant et le levant constitue une Quibla, sauf pour celui qui se trouve en face de la Maison.** Outhamne (P.A.a) , lui, disait :comment peut on rater dans sa prière une cibla qui embrasse l'espace entre le couchant et le levant, à moins de vouloir s'orienter vers le levant délibérément.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **Ceci nous permet de savoir que l'affaire est l'objet d'une grande latitude. Quand un fidèle prie légèrement dévié de la juste direction de la Quibla, cela ne représente aucun inconvénient puisqu'il en vise toujours la large direction comme cela lui est prescrit.** Charh al-moumt'i (2/273).

Quand on s'écarte considérablement de la direction de la Kaaba au point de prier orienté vers une direction autre que celle où se trouve la Quibla, soit qu'on s'oriente vers l'est alors que celle-ci se trouve à l'ouest ou au nord, par exemple, mais toujours en se fondant sur la parole de quelqu'un dont on connaît l'intérêt pour la prière et l'importance qu'il y attache et qu'on croit qu'il connaît mieux la direction de la Qubla, on n'encourt rien, et la prière ainsi faite est valide, même si on se trompait de direction. En effet , il n'est demandé au fidèle que de faire son mieux en vertu de la parole d'Allah le Très-haut: **Craignez Allah, donc autant que vous pouvez** (Coran,64 :16)

On lit dans les réponses de la Commission permanente (6/421): **Quand le fidèle voulant prier fait**



son mieux pour viser la Quibla et se rend compte plus tard qu'il s'est trompé , sa prière reste valide.

On lit dans les réponses du cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) : « Quand le croyant qui se trouve en plein désert ou des un pays où il est difficile de trouver la direction de la Quibla aura fait de son mieux pour viser celle-ci et effectue ses prières en fonction de ce qu'il croit juste avant de se rendre compte plus tard qu'il a raté la Quibla,il doit s'en tenir au résultat de son ultime effort s'il le sait plus juste que le précédent effort mais les prières qu'il avait faites restent valides parce fondées sur un effort déployé justement pour atteindre la vérité.